

COMPRENDRE LES REGLEMENTATIONS DU MARQUAGE CE

MAI 01/2024

DATE

Mardi 18 juin 2024

formation en distanciel

PUBLIC

Responsables et collaborateurs des services export, responsables de production et/ou qualité, bureau d'études

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Juriste, Responsable Entreprise Europe Network

DUREE

1 jour (7 heures)

TARIF

520 € net / personne

Limité à 8 personnes

MOYENS & SUPPORTS

PEDAGOGIQUES

Démarche pédagogique active et participative

Alternance de séquence de formation théorique avec des exercices de mise en situation

Remise d'un support pédagogique.

SUIVI & EVALUATION

Quizz d'auto-évaluation pour évaluer les compétences acquises en amont et en aval de la formation

Attestation de formation remise à chaque participant

OBJECTIFS

- Comprendre les réglementations « marquage CE »
- Mesurer le niveau de responsabilités d'un responsable de la mise sur le marché du produit et ses obligations réglementaires

Introduction :

Le « marquage CE » est obligatoire pour tous les produits industriels couverts par une réglementation européenne Nouvelle Approche ; qu'ils soient fabriqués dans l'Union Européenne ou importés d'un état tiers. Toute entreprise qui fabrique, importe ou vend des produits soumis à marquage CE est concernée. Ses activités sont impactées et sa responsabilité est totale au moment de la mise sur le marché du produit.

1 - Présenter les concepts des dispositions réglementaires

- Introduction au cadre réglementaire/communautaire général
- Présentation des techniques d'harmonisation européennes
- Les grandes lignes de la Nouvelle Approche
- Les objectifs visés par le législateur

2 - Expliquer les directives « Marquage CE »

- Le champ d'application ou les produits concernés
- La date d'application et la période transitoire
- La notion de mise sur le marché
- La définition du fabricant, de l'importateur, du mandataire et du distributeur
- Les exigences essentielles de sécurité, d'environnement, d'ergonomie
- Les essais par tierce partie, le rôle des organismes d'essais

3 - Préciser le rapport entre les normes et les directives

- Un cahier des charges techniques
- Application volontaire
- Les normes offrent une présomption de conformité à la réglementation

4 - Détailler les obligations du fabricant et de l'importateur

- L'analyse des risques
- Les preuves de la conformité : la déclaration de conformité, le dossier technique de fabrication, le marquage CE
- Les contrôles tout au long du cycle de vie du produit

POUR ALLER PLUS LOIN...

CCI International Grand Est propose un accompagnement personnalisé de votre projet de développement à l'international au travers d'un conseil individualisé ou par le biais d'autres formations (inter- ou intra-entreprise) qui vous permettront d'améliorer vos performances à l'international.